AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-5-80330136

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

ABONNEMENT ANNUEL : 60,00 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex
Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 477

Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

BULLETIN N° 149 du 14 MAI.-

TAVELURE.- (pommiers - poiriers)

La protection conseillée (dans les premiers jours de la semaine du 5 au 10) va devenir insuffisante.

Les premières tâches sont notées sur feuilles dans les vergers négligés (depuis le début mai). Les risques de contamination sont très importants en cas de pluie.

En conséquence, un nouveau traitement est à envisager avant la fin de la semaine du 12 au 18 Mai.

OIDIUM.- (pommiers)

Intervenir en même temps contre ce champignon qui est présent dans de nombreuses situations.

ARAIGNEE ROUGE.- (Panonychus ulmi)

Avec le relèvement important des températures, les éclosions des oeufs d'hiver qui ont débuté le 17 Avril dans le département du Puy-de-Dôme et le 28 Avril dans ceux de la Corrèze et de la Haute-Vienne, sont pratiquement terminées.

Des contrôles hivernaux sur oeufs d'acariens ont été effectués dans une vingtaine de vergers commerciaux (Golden), dans les départements de la Corrèze et de la Haute-Vienne.

Les comptages réalisés ont montré des infestations faibles à moyennes et très variables d'un verger à un autre.

Malgré la faiblesse de ces infestations, il y a lieu de surveiller attentivement la présence de ces ravageurs.

Un seuil de 5 formes mobiles par feuille nécessite un traitement; aussi l'évaluation du risque doit être déterminée par l'arboriculteur avant toute intervention.

Ce seuil est atteint dans quelques vergers du Puy-de-Dôme (LA ROCHE BLANCHE, VEYRE-MONTON), de la Haute-Vienne et de la Basse Corrèze.

Les produits pouvant être utilisés sont les suivants (Acaricides spécifiques) :

. Non dangereux pour les abeilles

- amitraze (MAITAC, TUDY)
- bromopropylate (NEORON)
- binapacryl (AMBOX 50)
- chinométhionate (MORESTAN)
- cyhexatin (PLICTRAN, MITACID)
- dicofol (nombreuses spécialités)
- fenbutatin oxyde (TORQUE)
- tétrasul (ANIMERT V 101)
- dicofol + tétradifon (KELTHION)
- cyhexatin + tétradifon (DORVER)

DIRECTEUR-GÉRANT P. JOURNET

P. 56

. Dangereux pour les abeilles

- benzoximate (ARTABAN)
- chlorofénizon (TRICHORFENSON)
- propargite (OMITE)
- fénizon (TRIFENSON, OVICIDE - Seppic)
- dicofol + fénizon (OXFOR)
- dicofol + méthomyl (ACAVERS 25)
- fénizon + dioxathion (OVICAR S)

MINEUSES DES FEUILLES.- (Stigmella malella)

Les captures ont débuté depuis le 15 Avril dans la région de SAINT-SANDOUX (Puy-de-Dôme).

* Il est encore trop tôt pour intervenir.

ANTHRACNOSE DU CERISIER.-

Cette maladie se rencontre assez fréquemment, certaines années dans de nombreuses situations.

Il est recommandé d'intervenir préventivement avec l'un des produits suivants : bénomyl, carbendazime, dithianon, doguadine, folpel, manèbe, oxyquinoléate de cuivre, thiophanate méthyle.

Si des traitements se justifient 8 à 15 jours avant la récolte, utiliser seulement le bénomyl ou le dithianon.

BACTERIOSE DU NOYER.-

Dans les vergers sensibles à cette maladie, renouveler le traitement cuprique conseillé dans le bulletin n° 146 du 18 Avril.

Intervenir dès que le stade épanouissement des stigmates des premières fleurs femelles sera atteint.

ROUILLE DU PRUNIER.-

Utiliser contre cette maladie une spécialité à base de carbatène, chlorothalonil, folpel, mancozèbe, manèbe, thiophanate méthyle, zinèbe, zirame.

S'il y a lieu, intervenir en même temps contre les pucerons.

XYLEBORES.-(toutes essences fruitières)

Ces insectes, qui se signalent par la présence de nombreux petits trous sur le tronc et les branches charpentières, causent des dégâts parfois graves.

En cas de nécessité, une pulvérisation abondante est à effectuer avec un produit à base de lindane, de parathion ou d'oléoparathion.

GRANDES CULTURES

CEREALES.-

- Rhynchosporiose (orge)

Les orges arrivent à l'épiaison dans la majorité des situations.

Il est encore possible d'effectuer un traitement contre cette maladie s'il y a lieu (5 % du feuillage atteint), dans les parcelles les plus tardives (stade gonflement - début épiaison).

- Fusariose des tiges (blé)

Cette maladie est observée sur la base des tiges et les noeuds dans certaines parcelles sur la variété TOP (département de l'Allier).

Une surveillance attentive de ces parcelles s'impose afin d'observer la progression du champignon.

Des indications sur cette maladie seront données dans un prochain bulletin.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire,

A. FARGEIX.

N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD.